

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE
BILAN D'ACTIVITÉS 2022

SOMMAIRE

Identité du Pays Sancerre Sologne

- Périmètre
- Coordonnées,
- Equipe

Bilan d'activités 2022

- Réunions du Syndicat de Pays
- Budgets

- Contractualisation avec le Conseil Régional du Centre – Val de Loire
 - o Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028
- Contractualisation avec l'Etat
 - o Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026
- Contractualisation avec l'Europe
 - o LEADER 2014-2022
 - o LEADER 2023-2027

THÉMATIQUE

- Economie - Emploi
 - o Projet Alimentaire de Territoire (PAT)
 - o Vitrine des métiers du Pays Sancerre Sologne – Espace de coworking
 - o Mission Locale du Pays Sancerre Sologne
- Economie touristique
 - o Balisage des circuits équestres
 - o Route d'Artagnan – Liaison Sancerre/Chambord
 - o Etude complémentaire à la constitution d'itinéraires à vélo
 - o Clips touristiques
- Environnement
 - o Trame verte et bleue du Pays Sancerre Sologne
 - o Natura 2000
 - o Opération « Jachères et espaces fleuris »

- Services à la population
 - o Plan de mobilité rurale
 - o Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2019-2024
 - o Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)
 - o Agenda 21 local

Compétences optionnelles

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Sancerre Sologne

IDENTITÉ DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

Périmètre

- 52 communes depuis le 01/01/2020 (62 communes jusqu'au 31/12/2019)
- **33 615** habitants (population légale 2019 en vigueur au 01/01/2022)
33 962 habitants (population légale 2018 en vigueur au 01/01/2021)
34 306 habitants (population légale 2017 en vigueur au 01/01/2020)
40 537 habitants (population légale 2016 en vigueur au 01/01/2019)

Coordonnées

Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

7, rue de la Gare

18 260 VAILLY-SUR-SAULDRE

Tél. 02 48 73 99 01

mail : contact@pays-sancerre-sologne.com

Site Internet : www.pays-sancerre-sologne.com

<https://www.facebook.com/Syndicat-Mixte-du-Pays-Sancerre-Sologne-750283255008642/>

Equipe

- Présidente : Laurence RÉNIER (Maire d'Aubigny sur Nère)
- Agent de Développement : Carole VENIN
- Chargée de mission OPAH : Emmanuelle HELIARD
- Chargé de mission mobilité : Nicolas JOUANIN (jusqu'au 30 novembre 2022)
- Secrétaire - Comptable : Christine PITAULT

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Réunions du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

- 4 réunions du Comité Syndical,
- 5 réunions du Bureau Syndical,

Budgets

Budget principal

- Nomenclature budgétaire : M57 depuis le 01/01/2022
- Budget principal 2022 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne s'équilibre en dépenses et en recettes
 - En fonctionnement pour 1 049 721.22 €
 - En investissement pour 85 907.44 €
- Participation des communes et communautés de communes au budget primitif : 5.15 € par habitant,
- Participation des communes à la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne : 1.20 € par habitant.

Budget annexe SCoT

- Pas de participation des communautés de communes (« Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire » et « Sauldre et Sologne ») pour l'année 2022.

Le Syndicat Mixte à la carte exerce aux lieu et place de toutes les communes membres des compétences obligatoires et facultatives

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- 1 - Elaboration et mise en œuvre d'une politique partenariale de développement et d'aménagement sur l'espace géographique constituant le Pays Sancerre Sologne notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure des contrats de Pays,
- 2 - Comité de Bassin d'Emploi Aubigny-Belleville.

COMPETENCE OPTIONNELLE

SCoT : élaboration, suivi et révision.

CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne 2022 - 2028

Septembre 2020 : Engagement de la réflexion pour l'élaboration du prochain CRST

Octobre 2020 : Appel à projets auprès des communes et communautés de communes en vue de la préparation du prochain CRST

Janvier – avril 2021 : réception des projets, analyse, arbitrage, rédaction

20 mai 2021 : réunion du conseil de développement

21 mai 2021 : réunion du comité agricole de Pays

27 mai 2021 : réunion avec les bailleurs sociaux

8 juin 2021 : validation du projet de CRST par le comité syndical

10 juin 2021 : transmission du projet au Conseil Régional

7 décembre 2021 : réunion de négociation

18 février 2022 : Signature du CRST par les communautés de communes, la commune d'Aubigny sur Nère, le Conseil Régional et le Syndicat de Pays

Au 31 décembre 2022 : Taux d'engagement : 17.4 % soit 1 180 900 € pour 32 dossiers

Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays Sancerre Sologne 2021-2026

Qu'est que le CRTE ?

- Un outil pour le **projet de territoire**,
- Mobilisant **l'ensemble des acteurs territoriaux** ; Etat, collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants, ...
- Il permet aux projets recensés de **bénéficier des subventions traditionnelles** irriguées par le plan de relance ; FNADT, DETR, DSIL, volet territorial du CPER, CRST, contrats divers (ACV, PVD, TI, ...), ADEME, fonds spécifiques, ...
- Pour les projets :
 - **en faveur de la relance économique et de la transition écologique**,
 - les projets **de grandes envergure, structurants** pour le territoire ou à une échelle plus locale.

23 octobre 2020 : courrier au Préfet sollicitant l'inscription du Syndicat de Pays à une nouvelle contractualisation avec l'Etat

26 février 2021 : Validation du périmètre du CRTE du Pays Sancerre Sologne par l'Etat

30 novembre 2021 : validation du projet de CRTE du Pays Sancerre Sologne par le comité syndical

15 décembre 2021 : signature du CRTE par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les Communautés de Communes « Pays Fort Sancerrois Val de Loire » et « Sauldre et Sologne » et le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

15 février 2022 : Transmission des dossiers pour la préparation de la convention financière annuelle

18 novembre 2022 : Comité de Pilotage avec les financeurs : Etat, Région, Département

LEADER BERRY VAL DE LOIRE 2014-2022

Le Pays Sancerre Sologne et le Pays Loire Val d'Aubois ont décidé de s'associer en vue de la présentation d'une candidature commune LEADER (programme spécifique du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural = FEADER). Un appel d'offre a été lancé en septembre 2014 et a permis de sélectionner un bureau d'études (le groupement RCT+Planeth), qui a apporté son aide technique pour la définition et la rédaction du dossier de candidature. Etant entendu que les deux Pays n'avaient jamais bénéficié du programme LEADER.

1^{er} juillet 2014 : première réunion de concertation en vue d'une candidature commune avec le Pays Loire Val d'Aubois au programme LEADER

21 juillet 2014 : envoi de l'Appel à Manifestation d'Intérêt aux territoires par la Région

16 septembre 2014 : délibération concernant le GAL de préfiguration

13 octobre 2014 : choix du bureau d'études

21 mars 2015 : validation du programme LEADER par les PSS et PLVA

3 avril 2015 : COPIL, installation d'un COPROG de préfiguration

15 avril 2015 : dépôt de la candidature

2 juillet 2015 : audition à la Région

9 juillet 2015 : éductour en PLVA

Mi-juillet 2015 : Le territoire est sélectionné pour le programme Leader 2014-2020. Le financement accordé par la Région est de 1 200 000€.

21 octobre 2015 : éductour en PSS

5 juillet 2016 : validation du projet de convention GAL/ASP/Région en assemblée syndicale

9 décembre 2016 : 1^{er} comité de programmation du Gal Berry Val de Loire

24 juillet 2017 : comité de programmation du GAL (signature de la convention, communication Leader, création d'un comité de pilotage pour l'édition du Petit Futé, dossiers pressentis)

12 décembre 2017 : comité de programmation du GAL (examen des demandes de subvention, 5 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 132 693.98€, point financier)

14 décembre 2018 : comité de programmation du GAL (examen des demandes de subvention, 4 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 113 480.37€, point financier)

5 décembre 2019 : comité de programmation du GAL (examen des demandes de subvention, 4 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 137 532.25 €, ajustement de la maquette financière du programme, information sur la prorogation du programme jusqu'au 31 décembre 2022)

18 février 2020 : comité de programmation du GAL (examen des demandes de subvention, 2 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 119 184.46 €, prévision d'un éductour annulé suite à la situation sanitaire. Un flyer a été mis au point pour communiquer sur le programme LEADER).

7 octobre 2020 : comité de programmation du GAL (examen des demandes de subvention, 7 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 169 629.86 €). Le taux de programmation atteint désormais 57%.

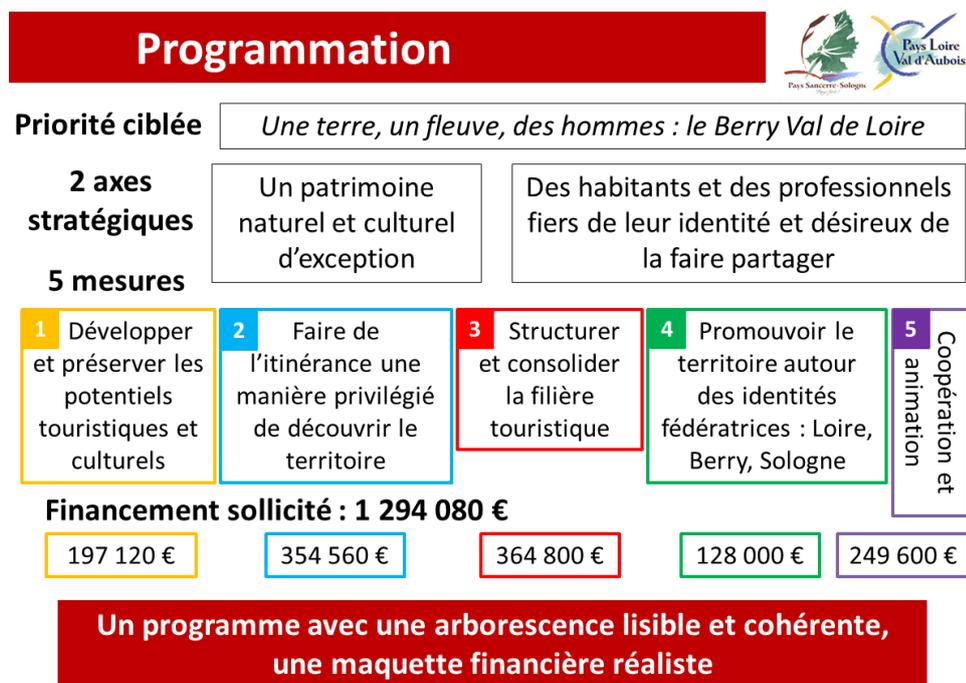
22 avril 2021 : comité de programmation du GAL (examen des demandes de subvention, 2 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 12 515.31 €).

19 mai 2021 : Allocation d'un complément de crédits de 199 400 € pour la programmation 2014-2022, soit une enveloppe totale de 1 399 400 €

20 décembre 2021 : comité de programmation du GAL (examen des demandes de subvention, 3 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 55 202.95 €) Le nouveau taux de programmation atteint 53% en tenant des nouveaux crédits alloués.

26 avril 2022 : comité de programmation du GAL (examen des demandes de subvention, 11 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 111 277.83 €) Le nouveau taux de programmation atteint 61%.

8 novembre 2022 : comité de programmation du GAL (examen des demandes de subvention, 3 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 109 306.18 €) Le nouveau taux de programmation atteint 69%.



LEADER BERRY VAL DE LOIRE 2023-2027

Le Pays Sancerre Sologne et le Pays Loire Val d'Aubois ont décidé de poursuivre l'association en vue de la présentation d'une nouvelle candidature commune LEADER (programme spécifique du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural = FEADER) pour la programmation 2023-2027. Un appel d'offre a été lancé en avril 2022 et a permis de sélectionner un bureau d'études (Strateal), qui a apporté son aide technique pour la définition et la rédaction du dossier de candidature. Le Pays Loire Val d'Aubois devient chef de fil du dispositif LEADER.

6 juillet 2022 : séminaire en vue de l'élaboration de la candidature

30 septembre 2022 : Dépôt de la candidature LEADER auprès du Conseil Régional

15 décembre 2022 : Candidature validée par le Conseil Régional

Dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat et/ou l'Union Européenne des opérations sont menées dans différentes thématiques

ÉCONOMIE ET EMPLOI

PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT)

Le Syndicat de Pays accompagne tant techniquement que financièrement, depuis plusieurs années, des projets en lien avec le développement d'une agriculture raisonnée et durable et la promotion d'une alimentation locale et de qualité.

De plus, des projets agricoles et alimentaires portés par des associations, des collectivités, des producteurs, des exploitants agricoles se mettent en place ponctuellement sur le territoire du Pays sans réelle cohérence et concertation.

Fort de ce constat, le Pays, à l'occasion de l'élaboration de son SCoT et en prenant compte de l'évolution des besoins des habitants, a souhaité aller plus dans la structuration et s'est engagé dans une démarche de programme alimentaire de territoire répondant aux dimensions économique (création de valeur ajoutée), environnementale (préservation des paysages et de la biodiversité) et sociale (lutte contre la précarité alimentaire) à l'échelle de son territoire.

Avril 2021 : dépôt de la candidature du Pays à l'appel à projets national 2020-2021 – PNA

Septembre 2021 : Labellisation du projet alimentaire territorial du Pays Sancerre Sologne

24 mars 2022 : Lancement de la consultation pour le choix du bureau d'études pour la définition du PAT

21 septembre 2022 : Comité de Pilotage de lancement de l'étude avec Auxilia

9 décembre 2022 : Comité de Pilotage immersif dans les locaux d'Isagroupe

VITRINE DES MÉTIERS DU PAYS SANCERRE SOLOGNE – ESPACE DE COWORKING

Le projet de vitrine des métiers inscrit au 3^e Contrat Régional de Pays est né du constat de l'absence de lieu d'information sur les métiers à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi (métiers porteurs, formation...).

Le projet, qui prend place dans un ancien atelier du collège d'Aubigny sur Nère, comprend deux espaces : bureau – lieu de conférence – bornes interactives et accueil d'ateliers de démonstration.

2013 : Travaux de rénovation

Décembre 2013 : Ouverture au public avec l'animation qui est assurée par l'association de gestion de la Maison de l'Emploi

20 décembre 2013 : Inauguration en présence du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat.

Septembre 2014 : Le Syndicat de Pays reprend l'animation de la Vitrine suite à la dissolution de l'association de gestion de la Maison de l'Emploi. La Vitrine des Métiers est ouverte tous les mercredis.

Juin à décembre 2016 : Réflexion lancée sur l'ouverture d'un espace de coworking au sein de la Vitrine des Métiers (réunions avec élus et professionnels, rencontres avec cowork'in Bourges)

27 avril 2018 : Inauguration de l'espace de coworking

2019 : convention de mise à disposition à titre gracieux d'une partie des locaux de la Vitrine des Métiers pour l'accueil de l'espace de coworking, espace géré par l'association cowork'in Bourges. Une quinzaine de coworkeurs utilisent l'espace coworking.

2020 : Poursuite du partenariat avec l'association cowork'in Bourges pour la gestion de l'espace de coworking.

Maintien de l'ouverture aux coworkeurs en respectant les règles sanitaires pendant les deux confinements.

Installation de la fibre.

Printemps 2021 : création de l'association cowork in Aubigny, partenariat avec la nouvelle association

MISSION LOCALE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

La Mission Locale du Pays Sancerre Sologne remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, résidant sur le bassin d'emploi Aubigny-Belleville.

Participation financière du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne au fonctionnement de la Mission Locale à hauteur de 1.20 € par habitant en 2021.

Bilan 2022 :

- 1 470 jeunes en contact (dont 666 jeunes accompagnés) et 182 nouveaux inscrits (F=87, H=95) = **Baisse de 13% d'accueil de nouveaux jeunes par rapport à 2021**
- 820 sont entrés dans une situation active dont
 - 461 en situation d'emploi dont 12 jeunes en PEC-CAE secteur non marchand et 11 jeunes en PEC-CIE secteur marchand
 - 119 entrées en formation
 - 23 en contrat en alternance (apprentissage = 19 et contrat de pro = 4)
 - 14 ont repris une scolarité
 - 9 sont entrés un service civique
 - 190 périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) - stages
- 115 jeunes sont entrés sur le dispositif « Contrat d'Engagement Jeunes » sur un objectif de 110 **soit 104% de l'objectif**
- 204 entrées en Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) pas d'objectif ciblé sur 2022
- 34 Suivi Délégué : orientation via Pôle Emploi pour l'accompagnement des jeunes
- 25 jeunes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- 7464 entretiens (Ateliers – Informations collectives – Individuel)
- 76% des jeunes accompagnés sont issus d'une zone d'habitation ZRR

Enveloppes financières consommées dans le cadre des dispositifs PACEA (49 274€) et CEJ (210 465€)

Bus CEJ : 19 259 kilomètres parcourus, 19 259€ dépenses liées

➔ Participation du Pays Sancerre Sologne aux réunions de la Mission Locale.

ÉCONOMIE TOURISTIQUE

BALISAGE DES CIRCUITS ÉQUESTRES

Le Syndicat de Pays a fait du développement de l'économie touristique un axe majeur de son action dès 1998. C'est ainsi qu'est né le concept de « Pays des balades et des randonnées ». La randonnée équestre tient une place particulière dans ce projet global et depuis 2002, le Syndicat de Pays a multiplié les initiatives en la matière, notamment en soutenant la création de structures équestres et en réalisant un travail important sur les itinéraires de randonnée.

En 2013 un guide présentant les itinéraires est édité.

Le Pays dispose d'un réseau de plus de 700km balisés depuis 2015.

En 2016 une première partie des parcours a été révisée afin de vérifier le balisage et améliorer les itinéraires.

Depuis 2017, avec le concours du CDTE18, de la FFE et des Amis des Chemins de Sologne, les treize itinéraires ont été intégrés à la base régionale SIG (données GPS).

Pour l'année 2018, la surveillance du balisage se poursuit, un travail d'amélioration est également réalisé. Le circuit « Alain Fournier » (112km) est divisé en 3 circuits plus petits. Le travail de repérage des nouveaux itinéraires se poursuit.

En 2020, l'ensemble des circuits a été révisé, des modifications de parcours ont été apportées. Le balisage a été révisé et complété.

En 2021, il est demandé aux communes concernées par les modifications de parcours de délibérer pour valider les modifications et leur inscription au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

En 2022, le CRTE poursuit la révision du balisage sur une partie des parcours.

ROUTE D'ARTAGNAN – LIAISON SANCERRE/CHAMBORD

En 2021, le projet de route d'Artagan, itinéraire culturel du Conseil de l'Europe depuis le 19 mai 2021, se déploie depuis plusieurs mois sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire.

Le Syndicat de Pays qui depuis plusieurs années avec le CDTE, l'association des Amis des Chemins de Sologne et les centres équestres locaux, œuvre au développement de l'offre de randonnées équestres sur son territoire, a lancé une réflexion pour la création d'un axe équestre Sancerre-Chambord avec les partenaires locaux.

Un comité de pilotage a été créé à cet effet et s'est réuni mi-2021.

Des propositions de parcours sont à l'étude avec le CDTE et le Comité Régional Equestre avec le concours des deux offices de tourisme du territoire.

ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE A LA CONSTITUTION D'ITINÉRAIRES A VELO

Une première étude pour la constitution d'un réseau de découverte à vélo du Pays Sancerre Sologne a été réalisée en 2008, elle a permis la création de cinq circuits à partir de la Loire à Vélo. L'étude s'était attachée à développer une offre sur les parties Est et Ouest du Pays.

L'émergence, depuis quelques années, des vélos à assistance électrique (VAE) permet d'envisager de repenser le maillage du territoire et ainsi d'augmenter l'offre.

C'est dans ce cadre que le Syndicat de Pays a lancé, en 2021, une étude complémentaire à la constitution d'itinéraires à vélo sur le Pays avec le bureau d'études Traces TPI.

L'étude est finalisée en juin 2022. Les communautés de communes choisissent de baliser trois nouveaux itinéraires thématiques : Nançay, Aubigny sur Nère-Agent sur Sauldre-

Blancafort et Vailly sur Sauldre. Traces TPI est chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le jalonnement de ces nouveaux parcours.

CLIPS TOURISTIQUES

En 2022, six nouveaux clips ont été tournés pendant la saison estivale sur les activités fluviales, l'avion, la randonnée équestre, la randonnée pédestre, le trail et la randonnée cyclo touristique. Ils seront diffusés en début de saison 2023.

TRAME VERTE ET BLEUE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

Juillet 2014 : Validation en assemblée syndicale de la cartographie, des enjeux et de la tranche complémentaire concernant la définition du programme opérationnel d'actions

2016 : Plusieurs opérations ont été lancées :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Boulleret,
- Information sur les espèces envahissantes,
- Cartographie des marres en cours au niveau départemental,
- Réalisation de plans de gestion différenciée des espaces verts sur 17 communes du Pays.

2017 : Poursuite des opérations lancées :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Santranges,
- Réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts pour une commune supplémentaire,
- Acquisition de matériel adapté à la gestion alternative des espaces verts pour 9 communes.

2018 : Poursuite des actions engagées :

- Acquisition d'un récupérateur d'eau pour une commune.

2019 : De nouvelles actions ont été conduites :

- Lancement d'une réflexion autour d'un verger conservatoire sur la châtaigne à Santranges,
- Aménagements environnementaux (restauration de mare, création d'un sentier pédagogique ludique et interactif, installation d'un apiscopé) à Boulleret,
- Actions d'animation et de communication (création d'un programme de formation et d'animation autour du thème du jardin, création d'un livret sur la biodiversité locale) à Boulleret,
- Aménagements pédagogiques pour la découverte de deux espaces naturels remarquables : Iles de la Gargaude à Ménétréol sous Sancerre et la Tourbière des Landes à Ménétréol sur Sauldre par le Conservatoire d'Espaces Naturels,
- La Loire pour tous : création d'un réseau de parcours de découverte du patrimoine naturel et culturel ligérien adaptés à l'accueil des publics en situation de handicap sensoriel et mental aux îles de la Gargaude par l'association « braille et culture ».

2020 : une action engagée :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Aubigny sur Nère.

2021 : De nouvelles actions sont engagées :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Savigny en Sancerre, à Sainte Montaine et à Saint Satur
- Valorisation d'une zone humide (inventaire, création d'un circuit d'interprétation, constitution d'un collectif, fabrication d'un outil de curage, animation de terrain en direction du grand public, chantier participatif) à Bannay

2022 : une action engagée :

- Sentier pédestre des Genièvres : découverte sensorielle de la nature accessible à tous par la Maison de Loire du Cher

NATURA 2000

Site « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort » et site « coteaux calcaires du Sancerrois »

Le Syndicat de Pays assure depuis juin 2010 la présidence des Comités de Pilotage et l'animation des DCOB de ces deux sites.

2020 : Suite aux élections municipales de mars 2020, élection des présidents des deux sites : Pascale MARQ pour le site « coteaux calcaires du Sancerrois » et Vincent PARISSÉ pour le site « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort »

2021 : Actions conduites :

- Actions sur les pelouses du Champ Persil (Saint Céols) (diagnostic écologique)
- Action sur les pelouses du Sancerrois (Bué-Sancerre-Crézancy en Sancerre) (réflexion sur les biens sans maître, sortie de sensibilisation, projet de restauration)
- Préservation des écrevisses à pattes blanches (état des lieux des populations, préparation du programme d'actions)
- Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) (animation, diagnostics écologiques)
- Actions de communication.

2022 : Le Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre est choisi pour assurer l'animation des deux sites pour trois ans.

Actions conduites :

- Préservation des écrevisses à pattes blanches (étude de population réalisée en appliquant la méthode de « capture-marquage-recapture », ...).
- Organisation de chantiers bénévoles (organisé conjointement avec l'UVS dans le cadre de la semaine de la biodiversité du BIVC, ...)
- Mise en place et suivi de projets pastoraux

OPÉRATION « JACHERES ET ESPACES FLEURIS »

Opération menée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher.

Une convention annuelle est conclue avec les différents partenaires : Fédération Départementale des Chasseurs, Conseil Départemental et les trois Pays et le PETR du Cher.

➔ Participation du Pays Sancerre Sologne aux réunions concernant les modalités de mise en œuvre de cette opération et contribution à la communication auprès de la population et à la diffusion des semences sur le territoire du Pays (accueil au siège du Syndicat, envois aux communes et aux particuliers).

PLAN DE MOBILITÉ RURALE

Le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne a défini, en 2019, son plan de mobilité rurale à dix ans qui comprend 15 actions.

L'élaboration de ce plan de mobilité s'est basée sur un diagnostic initial dont les principaux constats sont les suivants :

- Un espace à dominante rural, à la frontière de deux régions et de quatre départements,
- 4 principales destinations pour les déplacements : Bourges, Cosne sur Loire, Sancerre-Saint Satur, Aubigny sur Nère,
- 7 actifs occupés sur 10 résidents et travaillent sur le territoire,
- Près de 9 actifs sur 10 utilisent leur voiture pour se rendre au travail
- Une hiérarchisation du réseau viaire orientée logiquement pour les échanges routiers vers l'extérieur,
- Une desserte hiérarchisée et organisée en rabattement vers les pôles externes,
- Une offre de transports collectifs globalement jugée négativement et largement méconnue,
- Une pratique des modes doux essentiellement tournée vers les loisirs,
- Des initiatives en matière de mobilités alternatives et solidaires à valoriser,
- La nécessité de coordonner les actions mobilité existantes et à venir,

et dont les enjeux sont les suivants :

- Développer les transports collectifs et l'intermodalité sur le territoire,
- Promouvoir les solutions collaboratives/alternatives,
- Favoriser les modes actifs,
- Accompagner les publics spécifiques,
- Communiquer et mettre en œuvre le PMR.

Le plan de mobilité comprend 15 actions réparties au sein de 5 axes d'intervention :

- Axe 1 : développer les transports collectifs et l'intermodalité sur le territoire
 1. Optimiser les services des lignes 100, 110 et 437 de manière à permettre les déplacements des actifs se rendant sur le territoire
 2. Créer des liaisons interurbaines transversales : Sancerre <> Aubigny-sur-Nère pour désenclaver le Pays Fort (pour les personnes en recherche d'emploi, les captifs, les touristes)
 3. Améliorer les PEM actuels et identifier/aménager un « point de rencontre des mobilité » dans chaque bassin de vie permettant d'interconnecter les offres de mobilité
 4. Expérimenter de nouvelles navettes communales
 5. Optimiser les 2 système de TAD, et répartir les dessertes sur la semaine en lien avec les usages (courses, maison de santé ...)
- Axe 2 : promouvoir les solutions collaboratives/alternatives
 6. Créer un réseau d'aires de covoiturage aux abords des axes structurants et des pôles d'intermodalité du territoire
 7. Développer un réseau d'autostop organisé qui couvre l'ensemble du territoire
- Axe 3 : favoriser les modes actifs
 8. Créer un maillage de liaisons cyclables à l'échelle de certains bassins de proximité pour relier les communes dans les zones au relief le moins contraint
- Axe 4 : accompagner les publics spécifiques

9. Développer des services à distance et itinérants pour limiter les besoins de déplacements
 10. Mettre en place des programmes d'écomobilité scolaire pour apprendre les bonnes pratiques et développer les pédibus et vélobus
 11. Développer les plans de mobilité (entreprise, administration) à l'échelle de zones (ZI, ZAC...)
 12. Accompagner la création d'un garage solidaire, avec location multimodale et une vocation sociale
- Axe 5 : communiquer et mettre en œuvre le PMR
 13. Créer un guide/plateforme de la mobilité sur le territoire, pour rassembler et faire connaître les offres de mobilité, les initiatives de mobilité solidaire ...
 14. Développer des événements autour de la mobilité durable (s'appuyer sur la semaine de la mobilité durable)
 15. Recruter un chargé de mission mobilité pour conduire la mise en œuvre du PMR

Depuis septembre 2020, le chargé de mission mobilité recruté a engagé plusieurs actions :

Création de la centrale d'informations mobilité du Pays Sancerre Sologne (www.mobihop.fr)

Organisation d'un programme d'animations dans le cadre de l'opération « Mai à vélo » du 1er mai au 5 juin 2022 :

- Création de l'appel à manifestation d'intérêt « le Pays Sancerre Sologne se Mai à vélo » visant à mutualiser les animations dans le cadre de l'opération Mai à vélo sur le territoire.
- Création du programme d'animation « Le Pays Sancerre Sologne se Mai à vélo ».
- Fédérer les initiatives locales au sein d'un programme d'animations
- Création graphique et rédaction du programme de communication.
- Animation de stands mobilité

Organisation d'un programme d'animations en faveur de la promotion des mobilités durables du 14 au 26 septembre 2022 :

- Renouvellement de l'appel à projet « Bien se déplacer en Pays Sancerre Sologne » visant à mutualiser les animations dans le cadre de la Semaine Européenne de la mobilité 2022.
- Animation du jury de sélection des candidatures 2022.
- Création du programme d'animation de la semaine européenne de la mobilité en Pays Sancerre Sologne 2022.
- Suivi du prestataire graphique chargé de la création du programme de communication.
- Réalisation des affiches de communication de la Semaine Européenne de la mobilité en Pays Sancerre Sologne 2022.
- Organisation et participation aux différentes animations : fête du vélo, portes ouvertes...
- Animation des stands mobilité dans les communes du territoire.

Réalisation du Schéma Directeur Modes Actifs du Pays Sancerre Sologne

- Candidature à l'appel à projet AVELO2 de l'ADEME.
- Suivi du prestataire pour la réalisation du cahier des charges du Schéma Directeur Modes Actifs du Pays Sancerre Sologne.
- Relevés terrain.
- Accompagnement de projet spécifique pour certaines communes du territoire

Accompagnement des communes du Pays Sancerre Sologne au déploiement de bourse au permis de conduire

- Présentation du dispositif en assemblée syndicale et dans certaines communes (conseil municipal/ réunion CCAS...).
- Accompagnement à la réflexion concernant les conditions d'attribution de la bourse au permis de conduire.
Rédaction de l'ensemble des documents afférents au dispositif de bourse au permis de conduire : charte d'engagements entre le bénéficiaire et la commune/ convention avec les auto-écoles/ dossier de candidature.
- Accompagnements supplémentaires des jeunes identifiés par les commissions d'attribution des bourses au permis de conduire avec le montage d'un plan de financement pour leur permis de conduire et accompagnement (si nécessaire) dans les démarches de sollicitation des autres aides.

Accompagnement à l'intégration d'aménagements en faveur des modes actifs dans le cadre de projet de réhabilitation de centre-bourgs

- Accompagnement et préconisations concernant l'intégration d'un pôle vélo dans le centre-bourg de Saint-Satur et du réaménagement de la rue Amagat
- Accompagnement et préconisations concernant l'intégration d'aménagements cyclables sur la commune d'Aubigny-sur-Nère.
- Accompagnement et préconisations concernant l'intégration d'aménagements cyclables sur la commune de Veaugues.

Création d'un catalogue d'ateliers d'initiation et de perfectionnement à la mobilité

- Animation des ateliers pédagogiques à la mobilité auprès de la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne, du Pôle emploi et de la Maison Départementale d'Action Sociale du Cher Nord.
- Création d'ateliers numérique à la mobilité en partenariat avec les conseillers numériques du territoire.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Mars 2011 : lancement de l'étude pré-opérationnelle à l'OPAH porté par le PACT 18 Services associé à l'UDAT-PACT du Loiret, à Energies Demain et à AAPL.

Novembre 2012 : recrutement de la chargée de mission OPAH.

Décembre 2012 : signature de la convention OPAH avec l'État et lancement de l'OPAH pour 5 ans. Le dispositif vise à revaloriser le niveau de confort des logements, à lutter contre la précarité énergétique des logements, à assurer le maintien à domicile des populations âgées et souffrant d'un handicap et à sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti.

1^{er} août 2016 : départ de la chargée de mission Adeline ARDEOIS remplacée par Emmanuelle HÉLIARD.

Octobre 2017 : le Département a mis en place un Programme d'Intérêt général sur cela thématique de l'adaptation du logement pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. L'un des enjeux du dispositif « bien chez moi » porte sur la réactivité dans le traitement des demandes pour pallier aux difficultés rencontrées par les personnes confrontées à une perte d'autonomie (il porte le Programme Habiter Facile de l'Anah au niveau départemental).

12 décembre 2017 : signature d'un avenant à la convention OPAH 2012-2017, pour une prolongation de l'opération jusqu'au 2 décembre 2018.

Mai 2018 : début de l'étude pré-opérationnelle portée par SOLIHA pour une nouvelle OPAH.

27 décembre 2018 : signature d'un nouvel avenant à la convention OPAH 2012-2017 pour une prorogation de 4 mois permettant ainsi de finaliser l'étude pré-opérationnelle.

1^{er} avril 2019 : signature de la convention OPAH avril 2019 - mars 2024 avec l'État et 5 communes cosignataires (Aubigny-sur-Nère, Boulleret, Saint-Satur, Sancerre et Veaugues) dans le cadre du volet de lutte contre les biens vacants et dégradés en centre-bourg avec la création de « fiches accession » afin de valoriser les aides éligibles.

Septembre 2020 : promotion au niveau national du dispositif d'Action Logement (jusqu'à 15.000€ cumulable avec les dispositifs de l'Anah) pour les travaux d'économie d'énergie des propriétaires occupants. Interruption brutale du dispositif le 7 décembre 2020.

Janvier 2021 : lancée le 1^{er} janvier 2021, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité » et « Habiter mieux sérénité ».

Janvier 2022 : lancement de la marque France Rénov' au niveau national comme guichet unique du service public de la rénovation énergétique de l'habitat. Mon Accompagnateur Rénov' s'appuie sur le réseau des opérateurs de l'Anah et des Espaces Conseils France Rénov'. Pour les propriétaires bailleurs, le dispositif fiscal Loc'Avantages remplace le conventionnement « Cosse ». Remplacement de la Prime Habiter Mieux par la valorisation des CEE directement par les demandeurs auprès des fournisseurs d'énergie.

OPAH 2019-2024 - Résultats OPAH pour l'année 2022 :

MONTANT DES TRAVAUX RÉALISÉS	
Montant des travaux HT	1.135.669 €
MONTANT DES AIDES DE L'ANAH	
Montant des subventions ANAH	370.826 €
Montant Prime Habiter Mieux (ANAH)	49.430 €
Montant Prime Sortie de passoire énergétique (ANAH)	31.500 €
Montant Prime « Atteinte BBC » (ANAH)	1.500 €
TOTAL	453.256 €
MONTANT DES AIDES DU PAYS SANCERRE SOLOGNE	
Montant des aides du Pays Sancerre Sologne	32.000 €

Sur les **33** dossiers validés par l'ANAH :

- 31 dossiers propriétaires occupants dans le programme Habiter Mieux Sérénité et Habiter Mieux Sérénité Bonifié
- 2 dossiers propriétaires occupants dans le programme Habiter Serein,

Engagement partenarial, objectifs sur 5 ans :

		Nombre de logements	Aides ANAH	Aides du Pays Sancerre Sologne	Participation des communes	TOTAL
Amélioration thermique	Propriétaires occupants	262	1.726.875€	138.00€	/	1.864.875€
	Propriétaires bailleurs	28		/	/	
		290	92.6%	7.4%		
Logements indignes	Propriétaires occupants	8	160.000€	40.000€	/	200.00€
	Propriétaires bailleurs	17	340.000€	68.000€	/	408.000€
	Petite LHI Propriétaires bailleurs	3	48.600€	12.000€	/	60.600€
Réhabilitation accédants PO		12	240.000€	48.000€	5k/lgt	288.000€
Créations locatifs		20	324.000€	/	Jusqu'à 5k€/lgt	324.000€
		60	1.112.600€	168.000€		1.280.600€
TOTAL		350	2.839.475€	306.000€		3.145.475€

Montant moyen d'aide par logement : 7.352 € (pour un montant moyen de travaux de 35.000€).

Contribution des communes pour l'OPAH 2019-2024 (travaux, animation et diagnostics techniques) : 2,19 € / habitant / 5 ans.

En 2021 : 33.803 habitants x 2.19 € = 74.028,57 €

En 2022 : 33.615 habitants x 2.19 € = 73.316,85 €

Bilan énergétique :

Depuis le début de l'OPAH 2019-2024, **160 dossiers** ont été validés par l'Anah.

Une étude thermique a été réalisée :

- ⇒ Consommation des logements avant travaux : 57.177 kWhep/m²/an, soit une moyenne de 408 kWhep/m²/an par logement.
- ⇒ Consommation des logements après travaux : 25.822 kWhep/m²/an, soit une moyenne de 185 kWhep/m²/an par logement.

Ces chiffres permettent d'annoncer que les travaux engagés grâce à l'OPAH, entre avril 2019 et décembre 2022, ont permis **un gain énergétique de 55 % par logement**.

La communication du dispositif est réalisée auprès des communes (bulletins municipaux), des sites internet des communes, sur le site Internet du Pays, de la presse, des articles sur les réseaux sociaux, la création d'une affiche, l'intervention lors des manifestations locales et lors des balades thermographiques réalisées par l'Agence Locale du Climat et de l'Énergie du Cher (Alec 18).

Le partenariat est consolidé avec l'observatoire du logement indigne animé par la CAF du Cher, la Maison des solidarités, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Cher et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher.

2019-2024

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat portée par le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

Besoin d'aide pour financer vos travaux ?

AVEC L'OPAH, NOUS VOUS ACCOMPAGNONS.

//////

AIDES FINANCIÈRES, APPUI ADMINISTRATIF ET CONSEILS TECHNIQUES

OPAH Opération programmée d'amélioration de l'habitat **2019-2024**

Contact : Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne, Emmanuelle HELIARD
7, rue de la Gare – 18260 VAILLY-SUR-SAULDRE
02 48 73 99 01

Logos : Pays Sancerre Sologne, Centre-Val de Loire, Agence nationale de l'habitat, HABITAT PAYS SANCERRE SOLOGNE, MAISON, OPAH, PRÉFET DU CHER

Avant le lancement des travaux, merci de prendre contact avec la chargée de mission OPAH du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne :
opah@pays-sancerre-sologne.com

SANCERRE SOLOGNE Syndicat Mixte du Pays

Emmanuelle HELIARD
CHARGÉE DE MISSION OPAH
7, rue de la Gare – 18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01

Opération réservée aux propriétaires de logements situés sur les communes de :

Argent-sur-Sauldre	Gardefort	Sancerre
Assigny	Ivoy-le-Pré	Santranges
Aubigny-sur-Nère	Jalognes	Savigny-en-Sancerre
Bannay	Jars	Sens-Beaujeu
Barlieu	La Chapelle d'Angillon	Subigny
Bellefleur-sur-Loire	Le Noyer	Sury-en-Vaux
Blancofort	Léré	Sury-ès-Bois
Bouleret	Menetou-Râtel	Sury-Près-Léré
Brinnon-sur-Sauldre	Ménétréol-sous-Sancerre	Thauvenay
Bué	Ménétréol-sur-Sauldre	Thou
Clémont	Méry-ès-Bois	Vailly-sur-Sauldre
Concessault	Olzon	Veaugues
Couargues	Prely	Verdigny
Orlézancy-en-Sancerre	Saint-Bouize	Villegnon
Dampierre-en-Crot	Ste-Gemme-en-Sancerrois	Vinon
Faux	Sainte-Montaine	

Partenaires à contacter :
Espace Info Énergie du Cher à Bourges, tel : 02 40 08 11 02, cher@infoenergie-centre.org
Agence Nationale de l'Habitat, tel : 02 34 34 62 97, www.anah.fr
Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, tel : 02 48 50 73 18, www.cause18.archi.fr

Logos : Agence nationale de l'habitat, HABITAT MIXTEUX, Centre-Val de Loire, SANCERRE SOLOGNE, PRÉFET DU CHER

HABITAT PAYS SANCERRE SOLOGNE

BESOIN D'AIDE POUR FINANCER VOS TRAVAUX DANS VOTRE MAISON ?

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), un véritable coup de pouce pour rénover votre logement

Subventions de **25% à 60%** du montant HT des travaux
(sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de l'ANAH)

SANCERRE SOLOGNE
Syndicat Mixte du Pays

PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE)

Une PTRE est un dispositif ancré sur un territoire donné qui propose une mission de service public de proximité dédié aux ménages qui souhaitent rénover leur logement en mettant spécifiquement le curseur sur l'amélioration de la performance énergétique de leur logement. Les missions dévolues aux PTRE sont les suivantes :

- Faire émerger une demande de travaux des ménages en simplifiant les processus au sein d'un « service public de proximité de la rénovation de l'habitat »,
- Mobiliser les professionnels du bâtiment et les accompagner pour mieux aborder le marché de la rénovation de l'habitat privé et plus particulièrement celui de la rénovation complète et performant et ses spécificités,
- Faciliter l'accès aux divers mécanismes financiers pour proposer une offre globale de financement et orienter les ménages vers des organismes proposant un accompagnement adapté,
- Développer une animation et une gouvernance qui associent l'ensemble des parties prenantes (acteurs de l'immobilier) afin de créer une dynamique d'acteurs.

Mars 2021: approbation par l'Assemblée Syndicale pour le lancement d'une étude de préfiguration à la mise en place d'une PTRE sur le territoire et de répondre à l'appel à candidature pour accompagner au déploiement de ce dispositif par la Région Centre-Val de Loire

Juillet 2021: lancement de l'appel à candidature pour l'étude de préfiguration et accompagnement à la création d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) de l'habitat privé du Pays Sancerre Sologne. Le bureau d'études AUXILIA est retenu.

Novembre 2021: dépôt du projet suite à l'Appel à Candidature « PTRE nouvelle génération » de la Région Centre-Val de Loire.

Décembre 2021: réunion de lancement de l'étude.

Novembre 2022: délibération du comité syndical validant le principe de la mise en œuvre d'une PTRE à l'échelle du Pays dès 2023 et préparation des objectifs stratégiques et financiers en présence de Simon POUILLAUTE, directeur de projet énergie-climat au bureau d'études AUXILIA ; de Xavier DAGUIN, chargé de mission bâti durable à Bourges Plus pour la PTRE Bourges Plus et de Jean-Pierre CLAUSTRES, directeur de l'ALEC 18.

Décembre 2022: notification de la Phase 3 « déploiement opérationnel de la PTRE ».

Plan prévisionnel de financement :

	DÉPENSES		RECETTES		
	Coût total de l'opération		Subvention Conseil Régional		Syndicat Mixte Pays Sancerre Sologne
	HT	TTC	Taux	Montant	Montant
AUXILIA	32.350,00€	38.820,00€	40%	15.528,00€	23.292,00€
TOTAL	38.820,00€		38.820,00€		

AGENDA 21 LOCAL

11 octobre 2012 : Présentation de l'Agenda 21 par NTC au Comité Syndical

2018 : Etude pré opérationnelle pour une nouvelle OPAH, lancement de l'étude pour l'élaboration d'un plan local de mobilité, lancement de l'élaboration du SCoT

2019 : Conventionnement pour une nouvelle OPAH 2019-2024 avec une action pilotage en direction des logements vacants en centre bourg, définition du plan de mobilité rurale, poursuite de l'élaboration du SCoT, réalisation d'une étude revitalisation du centre-ville d'Aubigny sur Nère

2020 : Mise en œuvre du plan de mobilité, poursuite de l'élaboration du SCoT (PADD, DOO).

2021 : Mise en œuvre du plan de mobilité, poursuite de l'élaboration du SCoT (DOO), lancement de la réflexion pour un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

2022 : Réalisation d'un plan-guide de Saint Satur, lancement du Contrat Local de Santé (diagnostic quantitatif)

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

Elaboration, suivi et révision

5 juillet 2016 : création de compétence optionnelle

21 juillet 2016 : arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat

6 décembre 2016 : validation du projet de périmètre

28 mars 2017 : validation de la prescription d'élaboration du SCoT

Octobre 2018 : Choix du bureau d'études EAU pour l'élaboration du SCoT

18 décembre 2018 : Réunion de lancement de l'élaboration du SCoT

27 février 2019 : atelier « Diagnostic et Enjeux 2040 »

20 juin 2019 : atelier « Scénario »

16 septembre 2019 : 1^{ère} réunion avec les Personnes Publiques Associées sur le diagnostic

3 octobre 2019 : atelier « Axes stratégiques du projet »

26 novembre 2019 : atelier « PADD »

3 mars 2020 : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables en Comité Syndical

22 septembre 2020 : Réunion d'information sur l'avancement de la démarche SCoT, les grandes lignes du projet et la poursuite du processus d'élaboration suite aux élections municipales

8 octobre 2020 : séminaire d'ateliers consacré à la préparation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

17 novembre 2020 : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) devant la CDPENAF

20 novembre 2020 : atelier DOO en COPIL (distanciel)

10 décembre 2020 : atelier DOO en COPIL (distanciel)

18 décembre 2020 : atelier DOO en COPIL (distanciel)

26 mai 2021 : atelier DOO en COPIL (distanciel)

30 juin 2021 : atelier DOO en COPIL (distanciel)

30 septembre 2021 : séminaire DOO

26 novembre 2021 : séminaire DOO

30 novembre 2021 : 2^e débat sur le PADD en comité syndical

9 décembre 2021 : Réunion publique à Aubigny sur Nère

4 avril 2022 : séminaire DOO

28 avril 2022 : séminaire DOO